

Mulhouse et ses cours d'eau au XIX^e siècle ou comment l'eau aménage la ville

Marie-Claire VITOUX¹

¹ Maître de conférences en histoire contemporaine, Université de Haute Alsace, Mulhouse

Mulhouse, « la capitale de l'industrie française » comme le proclame Charles X en 1827, bénéficie pour son développement industriel original (c'est la Manchester française) d'un contexte hydrique favorable...ou plutôt rendu favorable par la capacité de ses élites manufacturières à transformer un handicap (les crues de l'Ill) en un atout.

Les cours d'eau (l'Ill venue du Jura calcaire et la Doller des Vosges granitiques) sont des éléments essentiels aux différents moments du procès productif de l'industrie textiles (les toiles peintes). Ils sont aussi les facteurs déterminants de la localisation des industries : l'aménagement des canaux pour importer en ville les matières premières et exporter les objets manufacturés ainsi que la présence des bassins de déchargement (le bassin en face de la gare de 1830 aux années 1870, puis le Nouveau bassin) contribuent à expliquer les logiques spatiales d'implantation des ceintures et autres pôles usiniers de la ville, ainsi que leur chronologie. La maîtrise des inondations de l'Ill accompagne par ailleurs la ségrégation socio-spatiale en permettant l'érection des 1240 maisons de la Cité ouvrière loin des villas manufacturières de la colline du Rebberg.

Le contrôle de l'eau, en particulier de l'aval et de l'amont des usines, est révélateur des acteurs socio-économiques en présence et de l'évolution de leur rapport de force : la défaite politique et socio-économique du monde artisanal se lit ainsi dans les conflits d'usage. Enfin, la communication abordera la gestion de l'eau comme ressource vitale pour les habitants par un pouvoir municipal jusque dans les années 1880 exercé par les industriels, puis par ces remarquables gestionnaires que furent les maires allemands.

Remarques hors résumé :

Il s'agit d'une proposition permettant de faire la synthèse problématisée de travaux dispersés. Il ne s'agit pas d'un travail de recherches originales. Cette précision vise à permettre au comité scientifique de décider de la pertinence à l'inclure dans le programme du colloque.